

INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS
DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE**

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2022, une procédure de mise à disposition du public par voie électronique d'une durée de 15 jours est organisée **du lundi 2 janvier 2023 à 9h au lundi 16 janvier 2023 à 17h inclus** sur la demande portant modification du centre de tri de Firminy 8 rue du Colonel Riez, par la société SUEZ RV CENTRE-EST VALORISATION en vue de permettre le tri et la valorisation des emballages consécutivement à l'extension des consignes de tri sur le territoire.

Pendant la durée de la mise à disposition par voie électronique, le public pourra consulter le dossier sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4377>

Du lundi 2 janvier 2023 à 9h au lundi 16 janvier 2023 à 17h inclus, le public pourra formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4377@registre-dematerialise.fr

A l'issue de la mise à disposition du public par voie électronique, l'autorité compétente pour prendre la décision est la préfète de la Loire. La procédure doit aboutir à la rédaction d'un arrêté de prescriptions complémentaires.

Cet avis sera affiché sur le site internet des services de l'État, à la mairie de FIRMINY et sur le site de l'installation classée pour la protection de l'environnement par les soins de la société SUEZ RV CENTRE-EST VALORISATION.